



Parc national  
des Cévennes



# Développer l'Agriculture Biologique sur le territoire du Parc National des Cévennes



# La Charte du Parc National des Cévennes :

*Approuvée par décret en Conseil d'État le 8 novembre 2013,*

*elle fixe le cadre des objectifs et grandes orientations du Parc, pour 15 ans.*

*Elle est déclinée en 8 axes*

## Axe 5 : Favoriser l'agriculture

1. Soutenir le pastoralisme
2. Favoriser l'installation des agriculteurs
3. Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles
4. Promouvoir une agriculture respectueuse de la biodiversité et des principes de l'agro-écologie

***Mesure 5.4.1 : Privilégier l'agriculture biologique sur le territoire***

5. Accompagner l'agriculture vers des pratiques plus favorables à l'environnement

## Orientation 5.4

## Promouvoir une agriculture respectueuse de la biodiversité et des principes de l'agro-écologie

Les agriculteurs sont les principaux gestionnaires de l'espace du Parc national des Cévennes. Même si les intrants sont beaucoup moins utilisés qu'ailleurs sur ce territoire, il apparaît cependant nécessaire de se doter d'une orientation forte à 15 ans en matière d'agriculture durable, respectueuse de la biodiversité et de l'environnement mais aussi des savoirs et des savoir-faire paysans.

En ce sens, l'approche globale de l'agro-écologie permet non seulement d'améliorer la qualité environnementale des pratiques agricoles mais également, de reconnaître l'importance de l'agriculteur qui les met en œuvre. L'ensemble des principes de l'agriculture biologique en fait partie. L'agro-écologie invite par ailleurs à utiliser des variétés adaptées localement, à raisonner l'emploi de l'eau notamment en améliorant la valorisation de l'eau de pluie et en adaptant les variétés cultivées et les itinéraires techniques, à limiter l'érosion des sols et les pollutions d'origine agricole tout en valorisant les savoir-faire locaux.

Souhaitant que l'agriculture soit exemplaire au regard de ses impacts sur l'environnement, les partenaires de la charte s'engagent collectivement à définir et promouvoir un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet en matière de pratiques respectueuses des principes de l'agriculture biologique et plus globalement de l'agro-écologie, et ce jusqu'à l'obtention d'une certification.



## Mesure 5.4.1

### Privilégier l'agriculture biologique sur le territoire

*Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif national de 20 % de la surface agricole utile en agriculture biologique en 2020.*

**En tant que territoire de référence en matière de lien entre activités humaines et préservation du patrimoine naturel, conformément à l'engagement pris par le département du Gard de devenir le premier département « bio » de France et à la politique de développement de l'agriculture biologique du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Parc national des Cévennes se veut le laboratoire d'une politique encore plus ambitieuse.**

Les partenaires de la charte s'engagent à définir un dispositif d'aide spécifique au territoire en faveur du développement de l'agriculture biologique et à accompagner techniquement les conversions et les installations en agriculture biologique.

La structuration de la filière bénéficie d'un soutien technique et financier. La commercialisation des produits est encouragée par exemple au moyen de points de vente stratégiques.

Les partenaires de la charte s'engagent également à développer la demande. Ils privilégient cette forme d'agriculture dans leurs domaines d'intervention et de compétences, par exemple par la promotion des repas « bio » dans la restauration collective, ou par la sensibilisation des acheteurs individuels et collectifs...

Un partenariat est également développé avec les réseaux d'animation des marques et labels pour une aide à la certification.

Rôle de l'établissement public du Parc national	Accompagnement technique et financier
Contributions attendues des communes adhérentes	Introduction de produits bio dans la restauration scolaire <i>Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties nouvellement exploitées en agriculture biologique.</i>
Principaux autres partenaires à mobiliser	Régions, Départements DRAAF, DDT Agences de l'eau, Agence Bio Organisations professionnelles Réseaux associatifs



## Le Parc National des Cévennes



### Une Charte de territoire

*objectifs et orientations du Parc pour 15 ans  
Validée en Conseil d'État le 8 novembre 2013*

**8 axes dont Axe 5 : « Favoriser l'agriculture »**



**UNE MESURE :**  
**« Privilégier l'Agriculture Biologique sur le territoire »**

*Des politiques nationales, régionales et locales (Région, CG Gard) favorables*

**Mettre en valeur et préserver l'environnement, la qualité des sols et de l'eau, la biodiversité**

**Différencier et donner un essor économique aux exploitations et aux produits bio du territoire**

**Pourquoi développer l'agriculture biologique sur le territoire du Parc national des Cévennes ?**

**Renforcer l'identité bio du Parc**

**Regrouper les structures autour de ce même projet**

# Le Plan d'actions Agriculture Biologique

*Un projet multipartenarial pour développer l'agriculture Bio sur le territoire*

- **Axe 1 : Action territoriale « Construire une culture bio sur le territoire »**
- **Axe 2 : Action technique « Construire un modèle agricole Bio »**



# 1. Construire une culture territoriale Bio

*Inscrire le territoire dans la démarche et créer une dynamique favorable*

## ACTIONS

Conférence-rencontre annuelle sur la bio à Florac

Mettre en avant les exploitations agricoles bio du Parc

Faire le lien entre la bio et les actions agricoles du Parc

### Travail avec les communes du PNC

- Sensibiliser et former les élus sur les enjeux de la bio
- Intégrer la bio dans les projets communaux (installation agricoles, cantines, etc)

Développer les actions pédagogiques et citoyennes



## 2. Construire un modèle agricole territorial Bio

*Développer les filières et donner envie de produire en Bio*

### ACTIONS

Formations initiales et continues

Journée thématiques

Voyages d'études

Innover dans les façons de relayer l'information technique

Développer les Espaces Tests agricoles Bio

### DEVELOPPER LES FILIERES BIO





# Actions réalisées et en cours

## Animation sur les filières (organisation de groupes de travail):

### - Filière châtaigne

- Création d'une boîte à outil sur la mention collective
- Réflexion sur l'innovation de nouveaux produits

### - Filière caprins

- Animation pour mettre en place une **filière fourrage bio** avec les céréaliers bio du Gard et les éleveurs caprins

## Organisation d'une journée « Ferme Ouverte Bio »

*Pour les agriculteurs, en janvier 2015*

## Organisation d'une journée Bio



# Actions à venir

**Développer les filières fourrages et châtaigne**  
*(Christophe)*



**Créer un poste d'animateur bio sur le territoire du Parc**

*En partenariat avec Lozère Bio et le CIVAM bio 30*

*(Denis Pit)*



***Merci pour votre attention***

# Développer l'Agriculture Biologique sur le territoire du Parc National des Cévennes

*Un Plan d'actions multipartenarial pour développer  
l'agriculture Bio sur le territoire*

- **Axe 1 : Action territoriale « Construire une culture bio sur le territoire »**
- **Axe 2 : Action technique « Construire un modèle agricole Bio »**

